

Déclaration de retrait d'une piscine

Si vous venez de vous départir de votre piscine, vous devez en informer la Ville afin que votre dossier de propriété soit mis à jour.

Vous pouvez :

- compléter le présent formulaire, et le poster dûment signé à :

Service des finances
Division revenus
700 avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

OU

- nous aviser par courriel à l'adresse suivante : evaluation@st-hyacinthe.ca

Le propriétaire aura droit à un remboursement de la taxe d'eau (tarif piscine) s'il prouve, **photo à l'appui**, que la piscine a été retirée **avant le 30 juin** de l'année en cours. Si votre avis parvient à la Ville à une date postérieure, la modification sera effective sur le compte de taxes de l'année suivante.

Nom du ou des propriétaires : _____

Adresse de la propriété : _____

Téléphone : _____

Matricule _____
(tel qu'inscrit sur le compte de taxes municipales)

Je déclare avoir enlevé la piscine :

hors terre ☐ creusée ☐ semi-creusée ☐ démontable ☐

de ma propriété à l'adresse indiquée ci-dessus depuis le _____.

Veuillez noter que le remplacement d'une piscine dans l'année courante n'est pas soumis à la présente déclaration, mais un permis est requis pour toute nouvelle installation de piscine, lequel est délivré par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

En foi de quoi j'ai signé : _____
(signature)

Nom du signataire : _____
(en lettres moulées)

Date de signature : _____
(jour – mois – année)

